

Direction Générale des Services
GB/FB

DECISION MUNICIPALE N°2025111

Décision budgétaire modificative portant virement de crédit n°1 sur Budget Principal

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-144 en date du 19 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 de la Commune, et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant qu'il convient d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Section d'investissement :

Opération 913 « Acquisitions d'immeubles », compte 2111 « Terrains nus » :
+ 9 000 €

Opération 916 « Voirie et réseaux divers », compte 2151 « Réseaux de voirie » :
- 9 000 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision municipale lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 28 juillet 2025

Le Maire
Gil Bernardi

